



Probleme cessation d activite et RSI

Par **zaboo**, le **21/03/2013** à **10:22**

bonjour

je viens pour essayer d avoir de l aide car meme aupres de la CM je n arrive pas a en avoir donc je m explique.....

j avais ouvert une eurl (coiffure) en 2007 jusqu en 02/2012 car au bout du gouffre et dans le rouge je ne voyais plus de solution sauf que je n ai eu aucune aide pour gerer tout ca j ai sombrer en depression. mon comptable etant donner que je n arrivais plus a le payer ma laisser tomber alors que je voulais qu il m aide pour les demarches a suivre en vain...la chambre des metiers ne pas aider non plus, j ai voulu faire une liquidation judiciaire mais la pareil un enfer au niveau des papiers car je n avais pas tout et mon comptable ne voulait pas me renseigner ni me fournir...de la separation de mon conjoint ceux qui ne pas aider et qui fais que je suis tomber en depression car j etait a bout....donc en fevrier 2012 j ai fermer la porte de mon entreprise, l erreur de ma part et que je reconnais c est que je n ai rien entrepris comme cessation ou liquidation et j ai laisser comme ca. la seule chose que j ai faite c est que j ai rendu les clés du local a l agence qui gerer le local(local qui est depuis occuper par une autre entreprise), et j avais laisser a linterieur tous le mobilier produits et materiel....a aujourd'hui donc en 2013 je recommence a relever un peu la tete et je voudrais terminer tout ce chapitre...j ai recu a aujourd'hui une mise en demeure du RSI ou il me demande une somme faramineuse que meme pdt l activite de l entreprise je n ai jamais payer de telle somme non ue je ne veuille pas les payer je le ferais des que je retrouverais du travail vu que je suis sans ressources depuis plus d un an....je compte bien aller les voir pour essayer de trouver une solution....j ai regarder sur info greffe mon entreprise a ete radié au mos de janvier 2013....ce que j aimerais savoir c est ce que je dois faire pour regler toute cette situation pour ne plus avoir de probleme que ce soit sur le RSI et les impots je ne veux pas que ca engendre sur la nouvelle vie que je veux essayer de construire et ne plus avoir ce mal etre ni boule au ventre a cause de tout ca.....et quel sont les risque pour moi car j ai tous laisser tomber pdt plus d un an? je n ai aucun bien et aucun revenue je suis en recherche d emploi la seule chose que je possede c est ma voiture...dsl pour ce roman mais quelqu un

peut il m aider ou me conseiller je ne sais plus comment et quoi faire. **merci**

Par **trichat**, le **29/03/2013** à **19:50**

Bonsoir,

Vous avez créé vous-même la situation dans laquelle vous vous trouvez.

En effet, dès que l'on cesse une activité -artisanale- dans votre cas, vous devez procéder à votre radiation du répertoire des métiers et informer les organismes sociaux.

Tant que cette démarche n'est pas réalisée, votre compte de cotisant reste ouvert et les cotisations sont dues.

Maintenant, vous devez demander une remise gracieuse (qui vous sera accordée ou refusée) auprès des organismes sociaux (RSI, caisse de retraite); ensuite, vous devrez négocier un échéancier de paiement.

Et vos dettes vont vous suivre, quoi que vous fassiez de nouveau.

Cordialement.